

À titre d'exemple, le Canada a interrompu les importations de produits agricoles, qui s'élevaient à environ 75 millions de dollars par année; il a réduit les services consulaires de sorte qu'il est plus difficile aux Sud-Africains d'obtenir des visas de séjour au Canada, et il a mis un terme à l'attribution de nouveaux prêts et aux nouveaux investissements en Afrique du Sud.

On trouvera ailleurs dans la présente brochure une description de toutes ces sanctions.

Les entreprises canadiennes ont également commencé à se retirer d'Afrique du Sud car « le jeu sud-africain n'en vaut plus la chandelle », pour reprendre l'expression employée dans le rapport publié en 1986 par l'administrateur du Code d'éthique à l'intention des entreprises canadiennes ayant une affaire en Afrique du Sud.

Au cours de 1986 et des quatre premiers mois de 1987, dix entreprises canadiennes ont cessé leurs activités en Afrique du Sud. Il en reste seulement cinq à détenir 50 % ou plus des parts de sociétés affiliées dans ce pays.

### **Les sanctions ne nuisent-elles pas aussi aux Noirs?**

Il est indéniable que tant les sanctions que le retrait de sociétés multinationales ont certaines répercussions défavorables pour la population noire.

Toutefois, la plupart des dirigeants noirs — y compris l'archevêque Desmond Tutu — estiment que ces sanctions sont nécessaires car elles constituent un moyen de forcer le gouvernement sud-africain à apporter des changements et à permettre aux Noirs de bénéficier de meilleures conditions de vie à l'avenir. Sans ces changements, le système de *apartheid* ne tardera pas à infliger d'énormes souffrances à ses millions de victimes, c'est-à-dire à la population qui n'est pas de race blanche.

### **Les sanctions sont-elles efficaces?**

L'opposition aux changements manifestée par le gouvernement sud-africain ne fait pas l'unanimité. Des gens d'affaires de premier plan et d'autres Sud-Africains sont en contact

avec des dirigeants noirs, avec lesquels ils cherchent à définir des modalités de coopération dans une Afrique du Sud multiraciale; certains d'entre eux ont même eu la hardiesse de se rendre à l'étranger pour y rencontrer des représentants du Congrès national africain, organisation frappée d'interdit en Afrique du Sud.

Il s'agit là d'une évolution significative, car l'objectif des sanctions est de ramener l'Afrique du Sud à la raison, et non de provoquer un effondrement de son économie.

### **Le Canada adoptera-t-il de nouvelles sanctions?**

Les sanctions ne constituent pas une fin en soi. Elles doivent enclencher un processus. S'il n'y a aucun progrès vers le démantèlement de l'*apartheid*, le Canada est disposé à prendre de nouvelles mesures, qui pourraient aller jusqu'à la rupture totale des relations diplomatiques et économiques avec l'Afrique du Sud.

La fermeture de l'ambassade canadienne n'interviendrait toutefois qu'en dernier ressort, car elle limiterait la capacité du Canada d'exercer des pressions en faveur du changement, en empêchant le maintien de contacts avec les autorités sud-africaines et l'exécution de programmes d'assistance à l'intention des Sud-Africains.

Une telle décision entraînerait également la fin du programme d'aide aux victimes de l'*apartheid* mis en œuvre par l'ambassade elle-même. Les Canadiens qui fournissent une aide seraient aussi privés du soutien de diplomates sur place pour le règlement de problèmes pouvant surgir dans leurs relations avec les autorités sud-africaines.

De plus, la fermeture de l'ambassade obligerait le gouvernement canadien à s'en remettre à la presse, déjà censurée par les autorités sud-africaines, pour connaître la situation en Afrique du Sud.

La politique du Canada consiste à intensifier les pressions, étape par étape, en coopération avec d'autres pays opposés à l'*apartheid*, jusqu'à ce que l'Afrique du Sud se rende compte que la communauté internationale ne relâchera pas ses efforts en vue du démantèlement du système actuel.